

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

07 – 01 Juin 2017

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant le vote du Budget Primitif 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2017 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016,

Vu la Commission des Finances du 16 Mai 2017,

CONSIDERANT que les résultats 2016 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2016 a été établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT que les restes à réaliser après prise en compte du déficit de clôture de la section d'investissement font apparaître un besoin de financement de 582 551.73 €,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**A 22 voix pour et 11 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC, FANFELLE ;
MM. ABOUA, BENECH, BOUSQUET, CALVI, CHARLES, GUILLAMAT, VALLES),**

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2016 présente :
 - un déficit d'investissement de 1 347 000.43 €
 - un excédent de fonctionnement de 5 320 112.73 €
- un besoin de financement des restes à réaliser après prise en compte du déficit de clôture de la section d'investissement de 582 551.73 €,
- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - **1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 582 551.73 €**
 - **002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 737 561.00 €**
 - **001 Déficit d'investissement reporté : 1 347 000.43 €.**

Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :